

La location de mobil home est du jour d'arrivée à partir de 16h au jour du départ 10h
(RDV pour le départ juillet et Aout et week-end prolongé).

TARIFS 2027 CAMPING LE CARPENTY ***	BASSE SAISON	MOYENNE SAISON	HAUTE SAISON	HAUTE SAISON	HAUTE SAISON
	3/4 au 25/6 et 29/8 au 5/10	22/8 au 29/8	25/6 au 10/7	10/7 au 24/7	24/7 au 22/8
Mobil Home 3 Pers Simple	238	280	455	553	642
MH 4 Pers 24m² Ter. Couverte	259	301	476	574	714
MH 4 Pers 29m2 + ter + TV	273	315	490	588	763
MH 4/5 LOFT 30m2	280	323	497	595	770
MH Sencilo 25	350	420	623	805	910
MH Sencilo 27	350	420	623	805	910
MH 4 Pers. + Clim + TV	350	420	623	805	910
MH 5 Pers. + Clim + TV	364	434	637	819	924
MH 6 Pers. 3 CH + Clim + TV	385	490	700	875	994

Forfait Court Séjour	DE	A
Nuit weekend Férié (Pâque, Pentecôte...)	50	76
Aluna	68	120

TAXE SEJOUR EN SUPPL.(0.66€ + à 0 ,54€ Eco participation par J/pers.) frais de dossier de 15€ suivant période.

CONTRAT EN CAS D'ANNULATION DE SEJOUR *: 3 % du séjour par contrat de location et Min 12€.

1 SEUL VEHICULE PAR LOCATION, véhicule supplémentaire en supplément et garé au Parking du Camping

1 SEUL ANIMAL PAR Mobil home VACCINE ET TENU EN LAISSE à 6€ /j (Chien ou Chat de petite taille)

***condition du contrat d'annulation:** le contrat d'annulation vous couvre contre les conséquences de « l'annulation de votre séjour pour la location d'un mobil home »

AVANT VOTRE SEJOUR, si l'un des événements suivant arrivent: maladie grave ou accident pour vous-même ou votre conjoint, vos descendant ou ascendants; licenciement économique; accident ou vol de votre véhicule, vous serez remboursé de:10

- 50% du montant de l'acompte versé en cas d'évènement survenant entre la date de réservation et le 30ème jour avant la date prévue d'entrée en jouissance de la réservation.

- 70% du montant total de la location, en cas d'évènement survenant moins de 30 jours avant cette date.

NB: en cas de départ anticipé, aucun remboursement ne sera accordé, les frais d'assurance restent dus au camping.

QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE: dans les 24h, avertir la direction du camping qu'un évènement empêche de finir votre séjour et fournir les renseignements et document pour en justifier (certificat médical, de décès...).

Les mobil homes sont tous "nouvelle génération" et sont entièrement équipés **CLIM PORTATIVE INTERDITE**



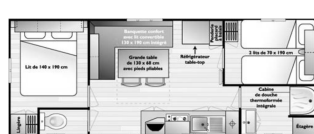
2/3 places (20m2)



4 places (24m2)



4 Places & 4/6places (29m2), LOFT (32m2)



NB : en fonction de la variété des modèles de mobil homes, il est possible que le plan d'aménagement intérieur diffère quelque peu, tout en offrant les mêmes caractéristiques.

CONTRAT DE LOCATION Mobil home 2027

Entre le camping Le Carpentay et

M. / Mme / Mlle :

Adresse complète

.....Pays :

Téléphone : E-mail

Nombre d'adultes : Nombre d'enfants : Age des enfants :

Nom des personnes inscrites au séjour : -..... -

-..... -

-..... -

Animal (voir conditions) : ☐ 0 ☐ 1 race :

1/ qui accepte, après avoir pris connaissance des conditions générales de location (voir au verso) de confirmer la location :

- | | |
|--|---|
| ☐ MH 2/3 p 20m2 Classic +Ter + TV | ☐ Sencilo25 6P + TV + Clim |
| ☐ MH 4 p 24m2 Retro + Ter. Couverte | ☐ Sencilo 27 5P Ter Couverte + TV+Clim |
| ☐ MH S Mercure 4/5 p 29m2 + TV | ☐ Lousiane 4 P Premium + CLIM + TV |
| ☐ MH LOFT (30m2) + TV | ☐ Louisiane 5P + Clim + TV |
| | ☐ Mobil home 3 CH 6P + Clim + TV |

Arrivée le/...../..... **entre 16h00 et 19h00**

Départ le/...../..... **avant 10h00** (Sur RDV Juillet, Aout et J férié)

Pour un prix total hors assurance de : euros.

Et de verser à titre d'acompte la somme de Euros (soit 30% du montant total).

Mode de paiement : ☐ CB, Virement bancaire, chèque à l'ordre du camping « Le Carpentay »
☐ Chèques vacances
☐ Espèces

2/ qui s'engage à verser : - le solde de la location mobil home 30 jour avant l'arrivée **sans relance.**

Contrat d'annulation de séjour : ☐ oui ☐ non (Si oui, rajouter 3% de votre séjour au règlement avec un minimum de 12€ par dossier).

A la réception de l'acompte et du contrat, le Camping vous enverra une confirmation de réservation. Une pièce d'identité vous sera demandée le jour de votre arrivée ainsi qu'une caution de 200€ + 50€ par location (ou 200€ par empreinte carte).

Date et signature obligatoires :

CONDITIONS GENERALES DE LOCATIONS D'UN MOBIL HOMES

Réservation

Les réservations se font uniquement avec le formulaire de réservation (Sauf par Internet), après accord du Camping et dans la limite des disponibilités. Le présent formulaire doit être retourné signé avec l'acompte, 5 jours au plus tard, après la date à laquelle le camping vous l'a envoyé. Passé ce délai l'option sera annulée.

Une fois validé et réception de votre acompte, nous vous adresserons, en fonction des places disponibles, une confirmation de réservation. Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou louée. Toute personne non inscrite au contrat de location ne sera pas autorisée à séjourner sans l'accord de la direction. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

Le nombre de personne occupant un mobil home ne peut excéder la capacité maximum autorisée de 1 à 6 personnes suivant la catégorie précisée aux termes du contrat.

Conditions de paiement

Un acompte de 30% du prix total des prestations commandées doit être versé lors de la réservation, le solde est à régler **30 jours** avant l'arrivée, sans relance. La totalité du séjour peut être demandé en cas de court séjour. Sans règlement du solde dans le délai prévu, nous nous réservons le droit d'annuler votre réservation et l'acompte précédemment versé restera acquis par le camping.

Le versement de l'acompte et/ou du solde du séjour peut être réglé soit par chèque, par virement bancaire, mandat cash, chèques vacances (le titulaire des chèques vacances devant correspondre à la personne nommément inscrite au contrat de réservation, aucune monnaie n'est rendue),

Pour les versements par virement bancaire, notre RIB/IBAN: SARL les 2G Camping Le Carpentay

Attribution du mobil home

Votre mobil home ne sera attribué que le jour de votre arrivée en fonction de la catégorie réservée. Les arrivées se font après 16h et les départs avant 10h (sur rendez-vous en haute saison et week-end férié).

Modifications et annulations

Modifications de réservations : Les réservations ne peuvent être modifiées qu'au plus tard 6 semaines avant la date de début du séjour ou dans la limite des disponibilités à la date de la modification.

Arrivée retardée - Départ anticipé : En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé par rapport aux dates mentionnées sur votre réservation, aucun remboursement ne sera effectué quel qu'en soit la cause.

Dans le cas de la location d'un emplacement, vous devrez nous aviser de votre arrivée retardée Par tout moyen possible (Tél, Mail, SMS). Si aucune information ne nous parvient à ce sujet, l'emplacement sera alors attribué à un autre client, dès le lendemain à 13 h 00.

Annulations :

1 - Du fait du Camping Le Carpentay: En cas d'annulation d'un séjour pour des raisons nous incombant, à l'exception de cas de force majeure nous conduisant à annuler pour des raisons de sécurité des vacanciers, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées.

2 - Du fait du campeur : En cas de résiliation plus de 30 jours avant le début du séjour, le montant de votre acompte restera acquis au Camping. En cas de résiliation moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du prix du séjour sera dû. **Pour ces raisons nous vous conseillons de souscrire un contrat d'annulation ou interruption de séjour.**

Contrat d'Annulation ou Interruption de séjour

Le Contrat d'Annulation de séjour n'est pas compris dans le forfait de location. Pour bénéficier de cette couverture, vous avez la possibilité de souscrire cette option. Celui-ci vous rembourse le débit que vous serez obligé de nous verser en cas d'annulation de votre séjour, calculé selon nos conditions générales, sous réserve que votre cas soit effectivement pris en charge.

Dommages

Les équipements et installations du camping doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les hébergements ou les bâtiments d'accès communs engage de plein droit la responsabilité de son auteur. Le client locataire en titre d'un hébergement locatif ou d'un emplacement est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations, apportés tant à l'hébergement qu'à toutes les installations du camping, commis par les personnes qui séjournent avec lui ou qui lui rendent visite. Il doit être assuré en Responsabilité Civile.

Une caution de 200 € et de 50€ pour une location de mobil home devra être versée par le locataire à l'arrivée et avant la prise en possession de l'hébergement pour dégradations éventuelles et sera restituée après examen des lieux 15 jours au plus tard. La location doit être nettoyée par vos soins. **Une somme forfaitaire de 50 € sera retenue si la location n'est pas rendue dans le meilleur état de propreté possible ou si le locataire avait fumé à l'intérieur du mobil home ou si une odeur de cigarette est constatée.** Le chèque de caution des locaux vous sera systématiquement renvoyé par la Poste (le rendu des clefs se fait de 8 h à 10 h en basse saison et sur rendez-vous).

Animal domestique

Un seul animal est admis sur le terrain et à condition d'avoir été déclaré lors de la réservation, de ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents, de respecter les règles élémentaires d'hygiène et l'intégrité des installations (Effectuer ses besoins à l'extérieur du camping). Il doit être tenu en laisse et son carnet de vaccination à jour doit pouvoir être présenté. Les animaux domestiques ne sont pas admis dans la piscine, sur la plage les espaces de jeux pour enfants et dans les sanitaires. Les chiens de catégorie 1 et 2 (pitbull, rottweiler...) ne sont pas acceptés sur le camping.

Dans les mobil homes **seul un animal de petite taille** est admis, il est interdit de le faire monter sur les banquettes et les lits. Il est obligatoire de lui prévoir un panier. **(Un forfait ménage sera appliqué en cas de constat de dégradation)**

Règlement intérieur, troubles et nuisances

Les visiteurs doivent être signalés et acquitter un droit de visite, cela n'ouvre pas droit à l'accès de la piscine qui est strictement réservé aux résidents du camping,

l'heure de départ est fixée à 22h, passé l'heure un tarif emplacement sera appliqué au résident de la location. **Les animaux des visiteurs ne sont pas admis.** Le stationnement du véhicule se fera à l'entrée du Camping.

Calme nocturne : Les résidents du camping sont tenus de se conformer au règlement intérieur disponible auprès de la réception, notamment en ce qui concerne le calme nocturne.

Troubles et nuisances : Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui. Lorsqu'un résident trouble ou cause des nuisances aux autres résidents ou atteinte à l'intégrité des installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour, sans préjudice des demandes en réparation que le Camping et les tiers pourraient faire valoir à son encontre.

Piscine : La piscine est soumise à un règlement qui lui est propre. Pour des raisons de sécurité et d'hygiène il est obligatoire de le respecter (Douche, bain de pieds). **Les shorts, caleçons, bermudas de bain sont strictement interdits.** Seuls les slips de bain sont autorisés.

Les visiteurs ne sont pas autorisés à la piscine.

Accès rivière : L'accès à la rivière est libre au campeur mais la baignade y est NON Surveillée

Climatisation portable : Les climatiseurs portatifs avec sortie de tuyau extérieur sont interdits dans les mobil-home, seul les rafraichisseur d'air avec glaçons sont autorisé

Voiture électrique : Toute voiture électrique doit être signalé à votre arrivée, aucun rechargement ne sera autorisé sur les Mobil-home sous peine d'exclusion du Camping. Les rechargements sauvage seront facturés 20€

La vitesse dans le Camping est fixée à 10km (Danger Enfants)

TOUS MANQUEMENT A CE REGLEMENT METTRA UN TERME AU CONTRAT ET FERA L'OBJET D'UNE EXPULSION IMMEDIATE SANS DEDOMAGEMENT NI

REMBOURSEMENT DES SOMMES VERSEES

Responsabilité

La responsabilité du Camping, au-delà de sa responsabilité légale n'est pas engagée en cas de :

- vol, perte ou dommage, de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour.

- nuisances dues aux phénomènes naturels (météo, moustiques, pucerons, etc. ...)

- panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture d'installations du camping. Mesures ponctuelles, prises par la direction du camping, de limitation d'accès à certaines installations, y compris la piscine, nécessitées par le respect des normes de sécurité ou des travaux d'entretien périodiques. Le camping se réserve expressément le droit de modifier la conception et la réalisation du camping.

- la caution ne constitue pas une limite de responsabilité, le locataire doit être assuré en responsabilité civile.

- tout différent portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat ou ses suites sera porté devant le tribunal d'Aubenas (07) seul compétent.

Médiateur de la Consommation : Medcys - 73 Boulevard de Clichy - 75009 Paris - France Tél : 01 49 70 15 93 | www.medcys.fr

www.lecarpenty.com - E-mail : contact@lecarpenty.com

10 chemin de Fay et Carpentay - 07120 RUOMS

TEL : +33 (0)4 75 39 74 29